
Extrait de l'adresse de la commune de Montreuil qui annonce la prestation de serment par les jeunes citoyens de la première réquisition, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait de l'adresse de la commune de Montreuil qui annonce la prestation de serment par les jeunes citoyens de la première réquisition, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 394;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40680_t1_0394_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

constituées par les commissaires du conseil général de la commune.

« Fondateurs de la République,

« Les sans-culottes de la commune de Pierrefitte nous envoient devant vous porter en expiation et en holocauste tous les hochets de la vanité et de l'idolâtrie.

« Accoutumés à mieux faire qu'à bien dire, allez, nous ont-ils recommandé, allez assurer les véritables restaurateurs de notre liberté que nos mains fertilisent la terre et que nos enfants combattent pour la sainte égalité.

« L'amour de la patrie, cette sublime vertu qui les renferme toutes, embrase nos cœurs du feu sacré de la liberté, et tant que ce sang coulera dans nos veines, nous pratiquerons et soutiendrons les saintes lois de la liberté et de l'égalité.

« O Montagne ! si terrible aux ennemis du peuple français, après les avoir tous écrasés de ton tonnerre, fais jaillir de tes flancs toutes les sources de la prospérité publique ; puissante de toute la puissance du peuple, tu peux tout ce que tu dois faire ; tes essais te répondent de l'avenir. Ose continuer, marche d'un pas de géant à la postérité, appuyée sur la reconnaissance du peuple que tu as régénéré.

« MACRÉ. »

VIII.

Suit un extrait de l'adresse de la commune de Montreuil, d'après le Mercure universel (1).

Une députation des jeunes citoyens de Montreuil, de la première réquisition, au nom de leurs camarades, prêtent le serment d'être fidèles à la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, ou de mourir en les défendant.

La municipalité de cette commune et plusieurs autres déposent l'argenterie de leurs églises.

IX.

Suit le texte du discours de la commune d'Auteuil, d'après un document des Archives nationales (2).

Discours de la commune d'Auteuil, à la Convention nationale en lui remettant l'argenterie et les ornements de son église.

« Citoyens législateurs,

Depuis longtemps les philosophes nous disaient : le prêtre vous trompe, il vous trompe pour vous rançonner. Les religions sont comme les vêtements, chacun doit s'habiller à sa guise et le gouvernement ne doit point payer des tailleurs pour faire aux gens des habits qui ne leur iraient pas ; il ne doit pas plus vous faire payer les prêtres d'une religion, si vous en croyez une autre et surtout si vous n'en croyez aucune.

Les philosophes le disaient depuis longtemps, mais en vain. Vous prononcez un mot, ou plutôt vous faites un signe et tout cet échafaudage d'erreurs s'éroule en un instant.

La raison et la morale sucées avec le lait républicain remplaceront bientôt ces vertus mensongères de la superstition, qui courbaient les esprits sous le joug et disposaient les âmes à la terreur, c'est-à-dire à l'esclavage. Une bonne instruction publique fera tout le bien qu'on attribuait aux fables sacrées, elle corrigera tous les maux que ces fables ont produits sur la terre.

Nous nous encouragerons au bien mutuellement ; ayant plus besoin de notre estime réciproque, nous ferons des efforts plus constants pour la mériter : l'intérêt public nous rendra les meilleurs surveillants les uns des autres.

Dans l'indigence, nous nous donnerons des secours qui ne seront pas ceux de l'aumône, mais de l'équité publique.

Dans les peines, nous nous soulagerons, nous saurons aussi bien qu'un prêtre, qui souvent nous est tout à fait étranger, chercher l'endroit sensible dans le cœur de notre frère, et la pitié que nous lui montrerons sera plus sentie et plus vraie.

Dans les maladies, nous consolons l'homme vertueux en lui rappelant sa vie passée ; nous l'encourageons à ce passage inévitable, qui n'est terrible que pour les âmes enervées par les prêtres et par les habitudes efféminées d'un mauvais état social.

Quant au méchant, qu'il meure dans les remords. Les cérémonies expiatoires des religions sont des sacrilèges en morale. Les remords, voilà les vrais monstres infernaux : ils sont déchaînés sur le crime par la justice éternelle, et le prêtre qui les étouffe est un corrupteur public.

Citoyens législateurs, nous déposons entre vos mains ces instruments du mensonge qui nous sont désormais inutiles. Nous ne voulons plus d'autre culte que celui de la liberté et de la loi qui nous l'assure.

Nous n'offrons à la patrie que les objets qui peuvent contribuer utilement à ses dépenses : nous avons gardé ceux qui ne présentaient qu'une richesse feinte et qui étaient couverts d'un or faux comme la doctrine des prêtres.

X.

Suit le texte de l'adresse de la commune de Juvisy-sur-Orge, d'après un document des Archives nationales (1).

« Citoyens législateurs,

« La commune de Juvisy-sur-Orge, voulant faire hommage à la nation de l'argenterie et des cuivres de son église, elle nous a député vers vous pour vous les présenter avec une expédition de la délibération qui a été prise à ce sujet, et qui en contient l'état. La commune n'a excepté de tous les objets qui servaient au culte que le linge, elle le conserve pour le distribuer à ses habitants les plus nécessiteux.

« Notre ci-devant curé a écrit à la commune qu'il renonce à ses fonctions curiales, et qu'il remet son traitement à la nation ; mais il observe que si elle veut venir à son secours il sera aussi

(1) *Mercury universel* [28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 288, col. 1].

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.